


PEDA	R 482	Système RNQ FTSR	Création : 08/03/2020
		CACES® R 482 Engins de Chantier	Critère 1.1/3
		Catégories : A - B1 - B2 - C1 - C2 - C3 - D - E - F - G	modification : 23/09/2021

Objectifs pédagogiques :

- ✚ Utilisation, manœuvre et conduite en sécurité des engins de chantier
- ✚ Connaissance des risques
- ✚ **CACES® R 482** selon la CNAM

Public et pré-requis :

- ✚ Groupe maxi : 6 stagiaires
- ✚ Avoir 18 ans (sauf dérogation DDTEPP)
- ✚ Etre apte médicalement
- ✚ Savoir lire et écrire le français

Dates - lieux - horaires :

Les formations se déroulent à Veigné (37) ou sur site (avec obligations strictes)

Horaires traditionnels : 8h30-12h ; 13h30-17h

Modalités, contact et délai d'accès :

Inscription/renseignements au bureau de Châtellerault ou par mail, ou par téléphone, auprès de Sandrine
ftsr.chatellerault@ftsr.fr / 05 49 93 38 96

Le délai pour accéder aux formations est relativement rapide. Néanmoins pour les CPF délai de 15jours mini.

Nous disposons au minimum d'une session par mois.

Tarifs :

Nous consulter

Nos moyens humains et matériels :

- ✚ Formateurs validés
- ✚ Livret de formations R 482 actualisés,
- ✚ Engins de chantier, charges diverses, aire d'évolution et différents sols
- ✚ Diaporama de formation selon la R 482,
- ✚ Vidéo-projection, tableaux blancs, salles de formation de 18m², 15m², 25m², et 36 m².
- ✚ Référent technique : Emmanuel FRAGNAUD

Suivi et résultats :

- ✚ Recueil des attentes des stagiaires
- ✚ Attestation de présence
- ✚ Questionnaire satisfaction stagiaire
- ✚ Attestation de formation individualisée remise en fin de session
- ✚ Attestation provisoire CACES® R 482

de la catégorie selon la CNAM

Handicapés :

- ✚ Chaque cas sera étudié et orienté au mieux en fonction de l'handicap.
- ✚ Les locaux FTSR permettent l'accès aux handicapés

Contenu de la Formation

Le formateur se présente et présente FTSR, le règlement intérieur, il définit les objectifs, recueille les attentes des stagiaires, et présente la formation et le test CACES

1. Formation théorique en salle :

7 heures

- Réglementation et textes de la Recommandation 482
- Les accidents de travail et les Risques
- Les acteurs de la Prévention
- Classification des engins de chantier et Obligations réglementaires
- Technologie des différents organes de sécurité
- Prise de poste et vérifications journalières
- Les EPI
- Règles et consignes de conduite en sécurité -
- Travaux en tranchées, de terrassement, levage de charges, gestes de commandement
- Code de la Route - Signalisation et Balisage sur chantier et sur voie publique
- Fin de poste

2. Formation pratique :

A définir selon le nombre de catégories

- La prise de poste et les vérifications journalières
- Examen d'adéquation avec le travail effectué (matériel et environnement)
- Circulation sur différents types de parcours (espace large ou encombré, talus)
- Montée et descente sur porte engin (obligatoire pour les catégories A et G)
- Prise et dépose de charges au sol et en hauteur
- Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- Terrassement (obligation d'avoir un godet)
- Respect des consignes pour une conduite en sécurité
- Fin de poste
- Maintenance quotidienne

FTSR n'étant pas certifié Testeur CACES® R482
 Les Tests CACES® sont assurés par un organisme partenaire Certifié Testeur

Validité : 10 ans

Le stagiaire garde le bénéfice de son test théorique **pendant 12 mois**, seule la formation en pratique et le test pratique d'une autre catégorie d'engins de chantier lui seront nécessaires.

FTSR - 56 Rue Rasseteau - 86100 CHATELLERAULT

APE : 8559A - N° Enregistrement : 54860056686 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine